

Département de la **HAUTE-SAVOIE**
Arrondissement de **St Julien en Genevois**
Canton de **St Julien en Genevois**

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE CONTAMINE-SARZIN

Séance du jeudi 10 octobre 2019

Par suite d'une convocation en date du 7 octobre 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 10 octobre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.

PRESENTS : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Nathalie Venancio à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Luc Barthod, M. Aurélien Chaine, M. Julien Verdier

Le président ayant ouvert la séance à 20h45 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : M. Patrick Falcoz

DELIBERATION N°D_2019_10_10_01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 11 octobre 2019 et de sa publication le 11 octobre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité et à mains levées, le compte rendu de la séance de conseil municipal du 23 septembre 2019.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION N°D_2019_10_10_02 : BUDGET LOTISSEMENT – EXERCICE 2019 – RETRAIT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 11 octobre 2019 et de sa publication le 11 octobre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées:

► RETIRE la délibération n°D_2019_09_23_02 du 23 septembre 2019 portant sur « Budget lotissement M14 – Exercice 2019 – Décision modificative n°1 »,

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION N°D_2019_10_10_03 : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – RETRAIT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°4

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 11 octobre 2019 et de sa publication le 11 octobre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées:

► RETIRE la délibération n°D_2019_09_23_03 du 23 septembre 2019 portant sur « Budget principal M14 – Exercice 2019 – Décision modificative n°4»,

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION N°D_2019_10_10_04 : BUDGET LOTISSEMENT – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 11 octobre 2019 et de sa publication le 11 octobre 2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu la délibération n°D_2019_09_23_02 du 23 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°1 du budget lotissement de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_10_10_02 du 10 octobre 2019 portant retrait de la décision modificative n°1 du budget lotissement de l'exercice 2019,

Considérant l'accord de principe passé avec M. le Maire, donné par les propriétaires du tènement du lotissement pour repousser la date de paiement dès la vente des deux prochains lots, pour les terrains cadastrés section A n°3214 à 3219, 3221 à 3229 et 3231,

Considérant que l'ensemble des factures afférentes à la mise en œuvre du lotissement ont été réglées,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°2 suivante du budget lotissement de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

6522 – Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	+	76 301.41 €
Total dépenses de fonctionnement	+	76 301.41 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°2 du budget lotissement de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

DELIBERATION N°D_2019_10_10_05 : BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°5

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 08
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 11 octobre 2019 et de sa publication le 11 octobre 2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu les délibérations n°D_2019_06_11_06 et N°D_2019_06_11_07 du 13 juin 2019 autorisant les décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_09_03_09 du 3 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_09_23_03 du 23 septembre 2019 autorisant la décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n°D_2019_10_10_03 du 10 octobre 2019 portant retrait de la décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°5 suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	-	5 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	-	106 824.80 €
60633 – Fournitures de voirie	+	106 824.80 €
6122 – Redevances de crédit-bail	+	12 900.00 €
6135 – Locations mobilières	+	4 000.00 €
615231 – Voirie	+	76 301.41 €
617 – Etudes et recherches	-	5 000.00 €
6237 – Publications	-	5 000.00 €
6257 - Réceptions	+	5 000.00 €
6262 – Frais de télécommunications	+	1 000.00 €
63512 – Taxes foncières	+	500.00 €
64131 – Personnel non titulaire - Rémunérations	+	5 085.00 €
6531 – Indemnités élus	-	2 500.00 €
6532 – Frais de mission élus	+	2 600.00 €
65541 – Compensation charges territoriales	-	2 200.00 €
6615 – Intérêts c/courants, dépôts	-	900.00 €
668 – Autres charges financières	-	250.00 €
6688 - Autres	-	250.00 €
678 – Autres charges exceptionnelles	-	1 500.00 €
739223 – FPIC Fonds national de péréquation	+	315.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	85 101.41 €

Recettes de fonctionnement

7381 – Taxe additionnelle droits de mutation	+	7 400.00 €
74127 – Dotation nationale de péréquation	+	800.00 €
74833 – Etat-Compensation CET (CVAE-CFE)	+	600.00 €
7551 – Excédents des budgets annexes à caractère administratif	+	76 301.41 €
Total recettes de fonctionnement	+	85 101.41 €

Dépenses d'investissement

1311 – Sub. d'équipement transférables - Etat et étab. nationaux	+	9 411.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	+	1 370.00 €
2151 – Réseaux de voirie	-	144 937.26 €
21533 – Réseaux câblés	-	134 752.70 €
21571 – Matériel roulant	-	53 000.00 €
2184 - Mobilier	+	150.00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	+	2 000.00 €
Total dépenses d'investissement	-	319 758.96 €

Recettes d'investissement

021 – Virement de la section de fonctionnement	-	106 824.80 €
1321 – Sub. d'équipement non transférables - Etat et étab. nationaux	+	9 411.00 €
1328 – Subventions d'investissement - Autres	-	211 739.16 €
13248 – Subventions autres communes	-	10 606.00 €
Total recettes d'investissement	-	319 758.96 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°5 du budget principal de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.


La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance,



Patrick FALCOZ

Le Maire,



Alain CHAMOSSET